



VILLE
DE
SAINT JEAN DE
BOURNAY
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE BOURNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8 ;

Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L310-2 du Code du Commerce ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

Vu la demande formulée le 12/11/2024 par monsieur BREUIL Florian propriétaire de l'exploitation agricole BREUIL HORTICULTURE sise à SAINT JEAN DE BOURNAY, afin d'organiser un marché de Noël dans son exploitation.

CONSIDÉRANT que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accusé réception de la déclaration faite par Mr BREUIL Florian, propriétaire de l'exploitation agricole BREUIL HORTICULTURE sise à SAINT JEAN DE BOURNAY. Le demandeur est donc autorisé à organiser une vente au déballage dit « Marché de Noël » le dimanche 1 décembre 2024 de 09h00 à 18h00, sur son exploitation sise 45 chemin du petit monts 38440 SAINT JEAN DE BOURNAY.

ARTICLE 2 : LE DEMANDEUR s'engage à ce que les marchandises proposées soient des objets personnels, d'occasion et/ou usagés uniquement.

ARTICLE 3 : Les services de la Police Municipale, de la Gendarmerie Nationale et le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif à GRENOBLE.

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,

Affichage et publication le : 12/11/2024

N° 2024/T/251

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le demandeur

Fait à SAINT JEAN DE BOURNAY,
Le mercredi 13 novembre 2024.

Le Maire,

M. Franck POURRAT.



Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
Affichage et publication le : 14/11/2024